



Paris, le 5 octobre 2021

## Le fonds BDL Convictions dépasse le milliard d'euros

Fort d'une **collecte nette atteignant 270 millions d'euros** depuis le début de l'année, le fonds « long only » **BDL Convictions, investi principalement en actions européennes, vient de passer le cap du milliard d'euros.** Ce fonds a un risque action et de liquidité. Au 29 septembre, il **atteint une progression de 19,2%** depuis le premier janvier, une hausse à comparer avec celle de son indice de référence, le **Stoxx 600 dividendes réinvestis (SXXR) qui est de 16,2%**. Sur 12 mois glissant au 29/09, BDL Convictions a connu une performance de 42.72% pour la part C versus 27.73% pour son indice de référence.

La performance annualisée de **BDL Convictions** depuis sa création en 2008 par **BDL Capital Management** atteint **9,5%** tandis que celle de l'indice de référence est de **6,7%**. Au total, la valeur des parts a **progressé de 228,2%** en 13 ans, 13 années pourtant marquées par de nombreuses crises (subprimes, euro, covid...). Sur la même période, l'indice de référence\* a **progressé de 129,8%**. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps et ne font l'objet d'aucune garantie.

Ces résultats sont le fruit d'un parti pris, celui de la gestion active, misant sur une analyse fondamentale poussée. En 2008, **BDL Convictions** s'apparentait au PEA des deux fondateurs de **BDL Capital Management**, Hughes Beuzelin et Thierry Dupont, ainsi que de leurs collaborateurs, qui, ensemble, avaient investi 800.000 euros. Au fil des années, **BDL Capital Management** a constitué l'une des plus importantes équipes d'analystes à Paris, s'agissant des maisons indépendantes, cherchant toujours à approfondir sa connaissance des entreprises. Le mot d'ordre de **BDL Capital Management** est simple: il n'y a pas de meilleur investissement que l'entreprise.

Le fonds **BDL Convictions** repose sur l'idée que certains modèles économiques sont créateurs de valeur, aussi bien pour les salariés que les actionnaires, alors que d'autres ne le sont pas. Les gérants de **BDL Capital Management** prennent en compte cette idée pour investir sur les modèles à la pérennité assurée, tout en écartant les autres, en évitant de tomber dans les modes sans lendemain. Mais choisir les entreprises les plus performantes économiquement ne suffit pas. **BDL Capital Management** s'impose d'investir au bon prix.

Dès novembre 2020, alors que se profilait l'arrivée des vaccins et les plans de relance massifs, les gérants de BDL Convictions ont résolument positionné le portefeuille sur des titres susceptibles de bénéficier d'une résurgence de l'inflation, notamment au travers d'une sélection rigoureuse de valeurs industrielles. Une analyse du cycle macroéconomique qui s'est avérée justifiée. Qu'on la considère comme transitoire ou plus durable, l'inflation a en effet nettement rebondi depuis, en

particulier via le prix des matières premières et la hausse des coûts de fret.

De cette analyse macro-économique, a découlé le choix d'investir notamment dans les meilleures valeurs industrielles, rigoureusement sélectionnées, puisque le portefeuille est composé au total de 25 à 30 valeurs en moyenne. Un choix qui a permis de battre nettement l'indice.

Forts d'une réussite qui a validé leurs choix initiaux, de 13 ans d'approfondissement d'une stratégie constante, hors des modes, les gérants de **BDL Convictions** croient plus que jamais en la gestion active de conviction qui s'appuie sur une analyse fondamentale et une connaissance en profondeur de l'entreprise.

**BDL Capital Management** a intégré les critères ESG dans son analyse. **BDL Convictions** est labélisé LuxFlag, il relève de l'article 8 dans la classification SFDR (prise en compte des critères extra-financiers dans l'investissement). Le fonds est éligible PEA, et référencé en Assurance Vie, Epargne salariale et PER.

*\*L'indice de référence a changé en 2012, ce qui induit un biais de comparaison. Passage du SXXP ou STOXX 600 dividendes réinvestis.*

Ce document, à caractère commercial, a pour but de vous informer de manière simplifiée sur les caractéristiques de l'OPC. Il est destiné aux investisseurs professionnels français.

Ce document a été réalisé à titre d'information uniquement et ne constitue pas une offre de vente. Ce document n'est pas et ne saurait en aucun cas être interprété ou perçu comme étant une offre ou une sollicitation à investir dans le fonds présenté, ni comme un conseil d'investissement, un conseil juridique, fiscal ou de toute autre nature, ni ne doit inspirer quelque investissement ou décision que ce soit.

Les informations contenues dans ce document ne sauraient se substituer au jugement du destinataire sur lequel celui-ci doit se fonder. En tout état de cause, les informations présentées ne sont pas suffisantes pour avoir une compréhension permettant d'investir en toute connaissance de cause dans ce produit.

Un investissement dans un des fonds de BDL Capital Management ne devrait être considéré qu'après consultation du prospectus. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps et ne font l'objet d'aucune garantie.

L'attention de l'investisseur est attirée sur les facteurs de risque du fonds, notamment le risque actions le risque de liquidité. Pour plus d'information sur les risques auxquels un fonds est exposé, nous vous invitons à consulter le DICI et le prospectus du fonds, disponibles sur demande ou sur le site internet de BDL Capital Management (<https://www.bdlcm.com/convictions/>).

Les frais de performance de BDL Convictions correspondent à 20% TTC au-delà du SXXR capitalisé, prélevés annuellement suite à la clôture de l'exercice au 31/12 ou à la date du rachat

Une information sur le droit de réclamation ou l'exercice d'un recours collectif est disponible en français et en anglais sur le site de BDL Capital Management : <https://www.bdlcm.com/informations-reglementaires>

BDL Capital Management peut décider de cesser la commercialisation de ses organismes de placement collectif conformément à l'article 93 bis de la directive 2009/65/CE et à l'article 32 bis de la directive 2011/61/UE.

BDL Capital Management | 24 rue du Rocher 75008 Paris | Tél : +33 1 56 90 50 90 | [www.bdlcm.com](http://www.bdlcm.com) |

SAS au capital de 250 000 € | Paris B 481 094 480 - 6630Z | Agrément AMF n°GP-05000003

BDL Capital Management  
24 rue du Rocher Paris 75008

<https://www.bdlcm.com>



Contact presse :

Isabelle d'Halluin Communication  
06 03 00 88 48/06 45 28 67 25  
idh@isabelledhalluin.com